

BAREME D'HONORAIRES MAXIMUMS

(Applicable au 01/09/2022)

Honoraires de transaction* Prix de vente inférieur à 100.000 € Prix de vente de 100.00 € à 149.000 € Prix de vente de 150.000 € et 770.000 € Prix de vente supérieur à 771.000 €	TVA en vigueur au 01/01/2020 : 20% Honoraires forfaitaires 5.500 € TTC Honoraires : 5% TTC Honoraires : 4% TTC Honoraires : 3% TTC
Honoraires de location Etats des lieux	Bailleurs/Locataires : 10 € TTC le m2 Bailleurs/Locataires : 3 € TTC le m2
Honoraires d'estimation (Successions/ISF ...)	Forfait : 150 € TTC

Les prix de vente sont hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Les honoraires de transaction peuvent être soit à la charge du vendeur, soit à la charge de l'acquéreur selon les mandats. Les honoraires sont calculés sur le prix net vendeur lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur.

Les honoraires d'agence sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire.

**Honoraires de transaction : les tranches affichées sont non cumulables.*

MEDIATION

La Société Médiation Professionnelle
www.mediateur-consommation-smp.fr
 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux



SOCIÉTÉ MÉDIATION PROFESSIONNELLE
MÉDIATION DE LA CONSOMMATION